

Termes de référence**APPROVISIONNEMENT EN JEUNES PLANTS PROGRAMME RATSANTANANA****Réf/N° 2026-020-MIR**

1. Contexte et Justification

La restauration forestière par le reboisement constitue l'une des priorités environnementales du Gouvernement malgache, mise en œuvre afin d'enrayer la dégradation accélérée des forêts et de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles à Madagascar.

Dans ce cadre, le programme **RATSANTANANA** a pour objectif de contribuer à l'amélioration durable et équitable des conditions de vie des populations, à travers la mise en œuvre d'une **Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)**, conduite par les acteurs locaux. Cette approche vise notamment à garantir aux usagers :

- un accès amélioré aux ressources en eau ;
- des services durables d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (AEPA) ;
- l'adoption et la pérennisation de bonnes pratiques d'hygiène.

Par ailleurs, le projet **École Bleue** ambitionne de renforcer la sensibilisation des élèves à la protection de l'environnement, tout en contribuant à l'aménagement et à la valorisation d'espaces verts au sein des établissements scolaires.

Dans le cadre de la **campagne de reboisement 2026**, l'approvisionnement en jeunes plants sera assuré par des pépiniéristes locaux situés à proximité des zones d'intervention et des bénéficiaires. Pour cette campagne, l'objectif global de production est fixé à **27 333 jeunes plants**, destinés aux activités de reboisement communautaire et scolaire.

C'est dans ce contexte que **HELVETAS Madagascar** lance le présent **appel d'offres** à l'intention des pépiniéristes locaux qualifiés, en vue d'assurer l'approvisionnement en jeunes plants conformes aux exigences techniques définies pour la campagne de reboisement 2026. Le tableau ci-dessous présente la répartition des lots, ainsi que les sites et lieux de destination des plants à fournir.

2. Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet la **sélection de pépiniéristes locaux qualifiés** en vue de l'approvisionnement en **jeunes plants forestiers et agroforestiers**, destinés à la mise en œuvre de la **campagne de reboisement 2026** conduite par HELVETAS Madagascar dans le cadre des programmes **RATSANTANANA** et de l'initiative **École Bleue**.

Les plants fournis seront utilisés pour des activités de reboisement individuel, de protection des ressources en eau et d'aménagement d'espaces verts au sein des établissements scolaires.

3. Conditions d'éligibilité des soumissionnaires

Peuvent participer au présent appel d'offres les pépiniéristes individuels, groupements ou associations remplissant les conditions suivantes :

- Être **résidant ou établi dans la région de la Diana** ou à proximité immédiate des sites de reboisement ;

- Disposer d'une **pépinière fonctionnelle et opérationnelle** ;
- Justifier d'une **expérience avérée** dans la production de jeunes plants forestiers ou agroforestiers ;
- Disposer de la **capacité technique et logistique** nécessaire pour produire et livrer les plants dans les délais requis ;
- S'engager à respecter les **spécifications techniques** définies par HELVETAS Madagascar.
- Avoir collaboré avec HELVETAS dans le reboisement et/ou la fourniture de plants est un atout.

4. Spécifications techniques des jeunes plants

Les jeunes plants à fournir devront respecter les critères techniques suivants :

4.1. Pépinière fonctionnelle

- L'implantation des plants à proximité des sites de reboisement ciblés vise à limiter les risques de perte et à garantir la viabilité des plants.

4.2. Qualité des plants

- Plants sains, vigoureux, exempts de maladies, parasites ou défauts visibles ;
- Racines bien développées, sans enchevêtrement ni blessures ;
- Plants correctement endurcis avant livraison.

4.3. Taille et âge indicatifs

- Hauteur minimale : **15 à 30 cm** (selon les espèces) ;
- Âge minimum : **3 à 6 mois**, selon les variétés produites.

4.4. Types et espèces

- Espèces forestières et/ou agroforestières adaptées aux conditions agroécologiques locales ;
- Espèces conformes à la liste validée par HELVETAS Madagascar (à préciser dans les annexes).

4.5. Conditionnement et transport

- Plants conditionnés en sachets appropriés et résistants ;
- Transport effectué dans des conditions permettant d'éviter tout stress hydrique ou mécanique ;
- Livraison sur les sites indiqués par le projet.

5. Quantités et répartition

Le nombre total de plants à produire dans le cadre de la campagne de reboisement 2026 est fixé à **27 333 jeunes plants**.

La répartition des quantités par lot, par site et par lieu de destination est précisée dans le tableau présenté ci-après.

5.1. District d'Ambanja

LOT	COMMUNE	SITE	ESSENCES	BESOINS
1	Marovato	Ambakoana	Caféier	130
			Cacaoyer	130
			Poivre	130
			Colatier	130
			Manguier	130
			Oranger	130
			Citronnier	130
			Papayer	130
			Corossollier	130
			Cannelier	130
			Mandarinier	130
			Konokono	130
			Jacquier	130
			Rafia	130
			Zavy	130
			Magnondro	130
			Tsararavina	130
			Farin’aomby	130
			Trema	130
			Bonara gasy	130
			Bonara mamy	130
			Accacia Mangium	130
			Magnozombo	130
			Morasiro	130
			Hitsakintsana	130
			Haprogèna	130
			Gumelina	130
			Zahagna	130
			Voandrozagna	130
Total lot1				3770

LOT	COMMUNE	SITE	ESSENCES	BESOINS
2	Ambohimarina	Ambohimarina	Cacaoyer	1 600
			Farin'aomby	1 410
			Caféier	1250
			Colatier	1 250
			Finesy	490
			Oranger	455
			Bonara gasy	450
			Tsararavina	400
			Accacia M	400
			Magnondro	345
			Mahabibo	300
			Rafia	260
			Citronnier	220
			Bonara mamy	200
			Zavy	190

			Mantaly	180
			Manguier	160
			Magnizombo	160
			Mandrirofo	60
		Sous-total		9780
		Migioko	Cacaoyer	2 230
			Caféier	1 490
			Cola	799
			Bonara gasy	665
			Citronnier	309
			Fruit à Pain	207
			Accacia M	162
			Cocotier	155
			Kininina	107
			Manguier	79
			Jacquier	60
			Oranger	60
			Magnizombo	50
			Jambalack	44
			Farin’aomby	30
			Avocatier	20
			Mandarinier	25
		Sous-total		6 492
Total lot 2		16 272		

5.2. District Ambilobe

LOT	COMMUNE	SITE	ESSENCES	BESOINS
3	Agnaborano Ifasy	Andohanibobatomendry	Cacaoyer	2 790
			Bonara mamy	1 921
			Magnondro	840
			Rafia	620
			Mahabibo	200
			Manguier	170
			Jacquier	120
			Oranger	70
			Bonara gasy	50
			Avocatier	40
			Citronnier	30
			Tontorogno	20
			Fruit à pain	20
			Zamalahy	20
			Sous-total	
	Ampondralava	Epp Bekolahy	150	
		Epp Androitsy	105	
		Sous-total	255	
	Antsaravibe	Epp Antsaravibe	125	
		Sous-total	125	
Total lot3				7 291

6. Modalités de soumission

Chaque lot est **indivisible**. Un candidat peut soumissionner pour **un ou plusieurs lots**

Le dossier de soumission doit comprendre :

- Un **dossier technique** comportant les pièces administratives suivantes : nom du soumissionnaire, contacts (mails, adresse postale et téléphones), n° CIN, NIF/STAT à jour, n° compte bancaire, adresse exacte statuts de l'entreprise récépissé d'existence, cartes NIF CV du dirigeant)
Et
Des informations concernant les « critères de sélection » du chapitre 7. Le soumissionnaire y est invité expliquer ses expériences en matière de production de jeunes plants et de collaboration avec HELVETAS ;
- Une **offre financière** conforme au canevas fourni ;
 - Le coût forfaitaire du transport, pour chaque lot, doit être clairement indiqué dans l'offre, en fonction du lieu et de la date de livraison ;
 - Le coût total de la prestation doit être clairement indiqué dans l'offre financière
- L'utilisation du logo de Helvetas dans les propositions est strictement interdite.
- Les dossiers techniques, et financier devront être déposés (en 2 exemplaires, un original et une copie) chacun dans une enveloppe différente, marquées « dossier technique » (administratif et technique) et « offre financière ». Ces 2 enveloppes devront être glissées dans une enveloppe unique, cachetée et **anonyme (le nom du soumissionnaire ne doit pas apparaître)**
- Cette enveloppe anonyme sera déposée pendant les heures ouvrables
 - Soit au bureau de **HELVETAS Ambilobe, sis au Lot 10C 0010 Sengaloka, près du tribunal d'Ambilobe ;**
 - Soit au bureau de **HELVETAS Ambanja, immeuble DALINOX, Tanambao 5**
- Le pli devra obligatoirement porter la **seule** mention : « **OFFRES JEUNES PLANTS RATSANTANANA – AMBILOBE – AMBANJA** », à l'exclusion de toute marque distinctive et être déposé au plus tard **le 29 juin 2026 à 17h00 ;**
- Un récépissé, portant date et heure du dépôt de l'offre sera remis à la personne qui viendra déposer l'offre.
- Toute offre parvenue après la date et l'heure limites de dépôt sera rejetée d'office
L'offre financière devra impérativement respecter le canevas présenté ci-dessous : Si le soumissionnaire propose plusieurs lots, chacun devra faire l'objet d'une proposition financière séparée ;

Les fournisseurs intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès des bureaux de HELVETAS Ambilobe et HELVETAS Ambanja. Les demandes d'information devront être adressée par mail à l'adresse suivante Madagascar@helvetas.org. Et ce avant le **19/06/26**. Il y sera répondu au plus tard le **22/06/26**.

TOTAL GENERAL								
---------------	--	--	--	--	--	--	--	--

[illegible]

7. Critères de sélection

Les propositions seront évaluées selon la méthode de Sélection Qualité et Coût (SQFC), avec **une pondération de 70 % pour la note technique et 30 % pour la note financière**

7.1 : analyse du dossier financier.

La présence et la conformité de toutes les pièces administratives demandées sera consignée dans le PV d'analyse des offres.

- Si une ou plusieurs pièces administratives ne sont pas conformes, le dossier technique du soumissionnaire ne sera pas éliminé. Cependant, les pièces manquantes et/ou non conformes, seront demandées si le soumissionnaire était déclaré attributaire. La remise de ces pièces devra se faire à une date qui sera communiquée au soumissionnaire provisoirement déclaré attributaire
- .7.2 analyses du dossier technique
- Le pépiniériste doit disposer d'une solide maîtrise technique en matière de production de jeunes plants ; des attestations de fourniture de plants à l'administration ou à d'autres acheteurs institutionnels seraient un atout, ainsi que tout autre référence pouvant prouver le savoir-faire du soumissionnaire
- Il doit être doté d'une pépinière fonctionnelle, ainsi que des équipements de base nécessaires à la production ;
- il doit être en mesure de fournir des jeunes plants conformes aux spécifications techniques exigées par le projet (voir section « Spécifications des jeunes plants ») ;
- Le prestataire a déjà réalisé un mandat similaire avec HELVETAS ;
- Une expérience minimale de trois (03) ans dans le domaine de la production de jeunes plants constitue un atout ;
- Le pépiniériste doit faire preuve de sérieux et de fiabilité et être en mesure de livrer les quantités prévues dans les délais impartis, **au plus tard le 10 novembre 2026** ;
- Il doit assurer la supervision de l'ensemble des activités liées au reboisement, depuis la production des jeunes plants jusqu'à leur transport et leur mise en terre ;
- Il doit également assurer l'encadrement technique des planteurs lors des opérations de mise en terre ;
- La proximité géographique du lieu de production et de livraison des plants constitue un critère favorable ;

Attribution de la note technique

Critères techniques	Points
Qualité de la pépinière du soumissionnaire, modalités de transport des plants et de conservation sur des sites d'attentes à proximité des parcelles à reboise	10
Compréhension de la mission et méthodologie proposée (Objectif, Approche méthodologie, calendrier de réalisation et répartition des tâches)	30

Curriculum Vitae, expériences similaires / références pertinentes (Projets similaires réalisés, résultats obtenus, attestations éventuelles...)	20
Liste des matériels de bases pour la production et le transport des jeunes plants	10
Expériences du soumissionnaire pour des prestations comparables. Les attestations de bonne fin seront des éléments déterminants pour attester de l'expérience	10
Total	80

Une note technique minimum de 60/100 a été retenue afin d'assurer un niveau de qualité suffisant tout en favorisant une participation plus large. Toute note inférieure à 60 éliminera le soumissionnaire. Dans ce cas, l'enveloppe contenant l'offre financière du soumissionnaire ne sera pas ouverte.

7.3 : détermination de la note financière

Les calculs permettant de déterminer l'offre financière seront vérifiés, et les éventuelles erreurs corrigées par la commission d'analyse. En cas de différence entre un prix unitaire en chiffre et en lettre, c'est ce dernier qui sera pris en compte.

La note financière sera attribuée en appliquant la formule suivante :

Si :

- **P_{min}** = prix de l'offre la moins chère
- **P_x** = prix de l'offre à noter
- **NoteP_x** = note financière de l'offre à noter

Alors la note se calcule ainsi :

$$\text{NoteP}_x = \frac{P_{\min}}{P_x} \times 100$$

La note finale [**NF**] sera attribuée selon la formule suivante :

$$\text{NF} = \text{NT} \times 0,7 + \text{NF} \times 0,3$$

NT = note technique

NF = Note financière

8. Modalités de livraison des plants

- Tous les plants commandés feront l'objet d'une réception technique préalable avant leur livraison définitive. Cette réception sera effectuée successivement au niveau des pépinières, puis sur les sites de réception désignés ;
- En cas de détérioration des jeunes plants constatée à leur arrivée sur le site de destination, le pépiniériste sera tenu de procéder à leur remplacement à ses frais. Le non-respect de cette obligation pourra entraîner une résiliation du contrat ;
- L'équipe du projet procédera à la validation des plants sur la base des spécifications techniques requises ;
- Le fournisseur sera informé officiellement des résultats de la réception technique ;

9. Résultats attendus

Les résultats attendus du présent appel d'offres sont les suivants :

- Des **pépinières fonctionnelles** sont installées sur les sites de reboisement ciblés ;
- **27 333 jeunes plants** sont produits et fournis aux reboiseurs individuels ;
- Les reboiseurs individuels bénéficient d'un **accompagnement technique continu** dans la mise en œuvre des activités de reboisement ;
- Les **paysages des sous-bassins versants** ciblés sont restaurés de manière **durable et résiliente**.